

## QUARTIER GALVENTS-CORBY

### COMPTE-RENDU

#### COMITE DE PILOTAGE DU 4 FEVRIER 2015

##### Présents :

**Elu(e)s Délégué(e)s de quartier :** Claude LAURANS, Adjoint au Maire, Chargé du commerce, de l'artisanat, des marchés et du développement commercial ; Arnaud DELROT, Conseiller municipal délégué à la cuisine centrale.

**Service Démocratie Locale :** Marianne BOULET, Chargée de mission Démocratie Locale.

**Membres du Comité de pilotage :** Christine REBOU, Pierre BURNICHON ; Alain BOELLE, Patrick REYER, Monique FOULON, Régine TRITZ, Philippe LUTAUD, Florian MENAGER, Olivier GUILLAUD, Sophie LEFEVRE ; Pierre LEFEVRE.

Excusés : Jean-Pierre RIVIERE ; Bernard MAILHE.

A noter la présence de Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale.

##### Ordre du jour :

- Installation de caméras de vidéo-protection – constitution d'une équipe pour le choix des lieux.
- Présentation PLU : arbres et maisons remarquables.
- Questions diverses.

### I. Installation de caméras de vidéo-protection dans le quartier

Dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des risques, de la protection et sécurisation des personnes et des biens, de la salubrité de la voie publique, la Ville de Clamart a décidé la mise en place de nouveaux outils de prévention. Ainsi, la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection a été décidée afin d'enrayer l'évolution de la délinquance et diminuer les risques de malveillance sur des zones prédéfinies. La première phase de déploiement des caméras est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2015, soit vingt à trente caméras sur l'ensemble du territoire de Clamart dans un premier temps. Sous la responsabilité de Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale, Clamart devrait être équipée à terme d'une soixantaine de caméras de vidéo-protection.

Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale, annonce qu'il a commencé ce travail de repérage des sites pour l'implantation des caméras, notamment « *sur la base des chiffres de la délinquance. Puis, on élargit le maillage pour couvrir tout le territoire* ». » Cette patrouille « virtuelle » est un réel complément au travail physique réalisé sur le terrain par les agents de la Police municipale. « *L'objectif étant d'anticiper, d'éviter le passage à l'acte* », ajoute le Chef de la Police municipale. Celui-ci explique par ailleurs le fonctionnement du dispositif, renseigne sur les caractéristiques

techniques des caméras et précise les procédures de contrôle prévues par la loi garantissant les obligations légales de « non atteinte à la vie privée ». Tout est contrôlé.

Dans un souci de concertation, la Ville de Clamart associe et consulte ses habitants, via les Comités de pilotage, pour le déploiement quartier par quartier de caméras de vidéo-protection. **Le Comité de pilotage du quartier GALVENTS-CORBY va donc constituer un groupe de travail spécifique sur ce sujet afin de rendre un avis sur la pertinence des lieux choisis pour l'implantation des caméras dans le quartier.**

Ce groupe de travail sera constitué d'un élu de quartier, du Maire-Adjoint au commerce, Claude LAURANS, du Maire-Adjoint à la sécurité, Bernard BOUZON, du Chef de la Police municipale, Jean-Marc LEGRAND, de deux membres du Comité de pilotage, de deux commerçants du quartier, sous la responsabilité de l'élu de quartier.

Les membres du Comité de pilotage qui se sont portés volontaires pour être associés à cette démarche sont : Olivier GUILLAUD ; Patrick REYER et Bernard MAILHE.

Côté commerçants, l'esthéticienne Anthéa participera également au groupe d'étude.

Les dépenses afférentes ont été prévues au budget 2015. L'Etat participe au financement pour plus de la moitié au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2015.

M.LEGRAND rappelle par ailleurs l'attention portée aux écoles, aux crèches, aux lieux publics, aux grandes voies de circulation dans le déploiement de ce dispositif de vidéo-protection. Il rappelle que la Police municipale a d'ailleurs travaillé sur des « fiches techniques » à destination des écoles, des commerçants, des établissements publics pour donner des conseils de prévention.

Un membre du Copil suggère à ce propos qu'une campagne d'information soit lancée, notamment à destination des personnes âgées, pour rappeler les règles de vigilance et de sécurité à adopter (ne pas ouvrir ses portes à n'importe qui, par ex).

**Le Chef de la Police municipale rappelle le n° de téléphone de la Police municipale (gratuit – 24h/24h) : 0 800 08 08 17.** Il informe également que l'opération « tranquillité vacances » est étendue tout au long de l'année. Pour quelques jours d'absence, un week-end ou une semaine de vacances, tout citoyen peut prévenir la Police municipale de son absence et obtenir une surveillance de son domicile.

## **II. Présentation du PLU : arbres et maisons remarquables**

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) continue d'avancer à Clamart. Le 27 janvier 2015 avait d'ailleurs lieu à Hunebelle, dans le cadre de la concertation, une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce constitutive du PLU. Ont été présentées, à travers le PADD, les orientations générales des politiques d'aménagement, urbaines, de paysage et de protection de l'environnement retenues par la Ville, suite au diagnostic établi par le bureau d'études et à la concertation menée avec les professionnels de l'aménagement, les institutions et les associations.

Suite à ce PADD, seront rédigés le règlement (avec le document graphique = le zonage) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP (définissent des actions ou opérations d'aménagement comme les entrées de ville par exemple). Le PADD est une pièce très importante du PLU car ses grandes orientations serviront de base pour la rédaction du règlement et des OAP. Yves Sérié rappelle par ailleurs les 7 réunions sur le PLU, organisées en novembre et décembre derniers par quartiers. Il précise par ailleurs que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le PLU vont être discutés lors du prochain Conseil municipal du 12 février 2015.

Dans le cadre de cette révision du PLU, sont répertoriés les arbres et maisons remarquables de Clamart. **Les Comités de pilotage sont donc invités, dans une logique de concertation, à participer à cette démarche en faisant part de leurs remarques et informations sur les arbres et habitats remarquables du quartier GALVENTS-CORBY.** Le rôle du Comité de pilotage est de donner un avis ; le document final étant fixé par le Conseil municipal.

Le but premier de cette démarche de concertation est de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine bâti et paysager. Le recueil des fiches permettra d'alimenter la réflexion qui s'engagera lors de l'évolution de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et Paysager). En effet, cet outil de protection disparaîtra en juillet 2016 ; se pose donc dès aujourd'hui la question de l'évolution de cette protection (possibilité de mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, un outil semblable à la ZPPAUP).

Les fiches signalétiques recueillies serviront de base au travail de protection de ce patrimoine. Elles permettront d'aider au repérage de ces espaces remarquables qui sera ensuite complété lors d'une étude spécifique sur l'évolution de la ZPPAUP.

Une fois revues par les services de la Mairie et avec la contribution de l'Architecte des Bâtiments de France, ces fiches seront répertoriées soit dans le PLU directement, soit dans le futur document de protection dont se munira la Ville d'ici juillet 2016.

Les membres du Comité de pilotage qui se sont portés volontaires pour effectuer un travail de relevé dans leur quartier des arbres et bâti remarquables sont : Jean-Pierre RIVIERE ; Pierre BURNICHON ; Régine TRITZ ; Sophie LEFEVRE ; Monique FOULON et Bernard MAILHE.

Il est évoqué la possibilité de constituer 2 groupes afin de sillonner le quartier. Ce travail de repérage serait organisé la 2ème quinzaine de mars. Les dates retenues seront communiquées ultérieurement.

Par cette logique de concertation spécifique portant sur les arbres et maisons remarquables, la Ville de Clamart s'inscrit ainsi parmi les premières villes de France à choisir cette démarche dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

### III. Question diverses / Tour de table

- Trompe-l'œil – Immeuble situé au 10, rue de Chatillon. Le Comité de pilotage avait fait des propositions de trompe-l'œil pour « habiller » une façade de l'immeuble situé au 10 rue de Chatillon, suite à une sollicitation de la Société France Habitation, promoteur de cette construction. Arnaud DELROT informe le Comité de pilotage que les riverains concernés par

le projet ne valident pas l'idée du trompe-l'œil car ceux-ci craignent que cela assombri-  
se encore davantage leur espace de vie. Le Copil prend acte du « NON » majoritaire exprimé par  
les riverains. M.BURNICHON souligne qu'il est normal que l'avis des habitants concernés par  
ce trompe-l'œil soit respecté.

- Canisette square Pierre Corby. Arnaud DELROT suggère aux membres du Comité de pilotage  
qu'un rendez-vous soit pris avec les services techniques de la mairie afin d'étudier ensemble  
ce qu'il est possible de faire pour remédier au problème (canisette, espace vert). RDV fixé le  
3 mars à 14h sur place. La décision sera prise sur place par les membres du Copil. Un mail  
avec plusieurs dates sera envoyé au Copil. Le Comité de pilotage exprime son souhait qu'une  
autre canisette soit installée le long de la rue Corby.
- « Cédez-le passage » rue des Galvents et rue Paul Padé : Le Copil pense que cette installation  
n'a pas réglé le problème. Information transmise aux services concernés.
- Le Copil propose qu'un arrêt-minute soit installé devant le magasin Prestige vert. La question  
sera directement posée au commerçant avant toute installation.
- L'installation d'un arrêt-minute est également suggérée devant le garagiste ABC. Un membre  
du copil souligne par ailleurs les efforts fournis par les gérants par rapport à la gêne  
occasionnée par leurs voitures.
- Arnaud DELROT interroge le Copil sur leur souhait d'animation pour la fête de quartier cette  
année. Le Copil se laisse le temps de la réflexion pour proposer des idées d'animation (repas  
de quartier, concours de boules....). Le choix définitif sera arrêté au prochain Comité de  
pilotage.
- Un membre du Copil relève le problème des « tours d'arbres » trop larges et mal adaptés  
selon lui. Arnaud DELROT a interrogé les services techniques à ce sujet. Un réaménagement  
serait difficile car les agents ne peuvent pas mettre les poteaux de bois n'importe où au vu  
de la chaussée. Un point sera fait avec les services en même temps que le problème du  
square Pierre Corby.
- Rue P.Padé, le copil souligne que suite aux travaux liés au T6, cette rue est devenue une voie  
de délestage. Problème de sécurité liée à la vitesse des automobilistes, notamment pour les  
enfants. Problème soumis aux services techniques (renforcer la signalisation de limitation de  
vitesse par la pose d'un panneau 30 km/h) et à la Police municipale.
- Le Copil s'étonne et s'inquiète de la fermeture de beaucoup de commerces à Clamart. Claude  
LAURANS informe que le Crédit Agricole du quartier ne ferme pas mais va s'installer dans  
l'agence complètement rénovée et agrandie du quartier de la gare.  
Le prochain Comité de pilotage serait prévu en avril prochain. La date de réunion sera  
communiquée aux membres ultérieurement.

La séance est levée.

XXXXXX